



Compte rendu sommaire des décisions prises lors de la séance du 29 AVRIL 2021

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

La commune décide de ne pas exercer de droit de préemption sur les parcelles :

Sur les parcelles C 1740, C 1741, C 1742 d'une superficie totale de 225 m², sise 2, Impasse des Iris appartenant à Mme CARREE Anne

Sur la parcelle ZC 66, d'une superficie de 518 m², sise Le Bas Fouy appartenant à la SCI D.S.C. représentée par Mme CHAOUAD Heidi

Sur la parcelle ZY 127, d'une superficie de 800 m², sise 17, chemin de la Vieille Cure appartenant aux Consorts RADIGOIS

Sur la parcelle ZR 93, d'une superficie de 1100 m², sise 35, les Doitorelles – appartenant à Mr SZYMEZAK Jean-Pierre .

Sur la parcelle YB 101, d'une superficie de 852 m² sise, 22, rue du Dolmen – appartenant à Mme GOBBE veuve HURVOY Gisèle

Sur la parcelle ZC 56, d'une superficie de 639 m², sise 6, le Bas Fouy appartenant à Mr et Mme BONNET Stéphane

Sur la parcelle C 1303 – C 1428 d'une superficie de 781 m², 9, rue du Dolmen appartenant aux Consorts GASNIER

Sur les parcelles A 194 – A 195 – A1549 – A 1692 d'une superficie de 3116 m² sise 13, le bas Fouy appartenant aux Consorts ROUZIOUX

Sur les parcelles C 1965 et C 1977, d'une superficie de 734 m², sise 16, Impasse du Chêne, appartenant Mme CARNOTTE Anaïs et Mme FLAMME Tiffany

Sur les parcelles C 550, d'une superficie de 249 m², sise 74, rue des Frères Templé appartenant Mme BODINIER Anne-Marie

Sur les parcelles C 2093, d'une superficie de 1344 m², sise rue des Pohardières appartenant Mr et Mme GICQUEL Jean-Yves

Sur les parcelles ZR 150, d'une superficie de 709 m², sise 6, le Béchis appartenant à

Sur les parcelles YC 221, d'une superficie de 1456 m², sise 13 rue du Dolmen appartenant à Mr Miguel SOARES DA SILVA et Mme Carla COSTA DE CARVALHO

Sur les parcelles C 543 et C 544 d'une superficie de 575 m², sise 4, Impasse du Clos Poussé appartenant à Mmes GUERIN Madeleine et Michelle

EMPLOI DU TEMPS PERSONNEL COMMUNAL

Approbation par le CM après avis favorable du Centre de Gestion pour la mise en place du nouveau temps de travail pour le personnel communal 1607 h -

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

Le CM décide la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021.

RENOUVELLEMENT BAIL DE LA GENDARMERIE

Renouvellement du bail de la gendarmerie pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} mai 2021.

CREDITS SCOLAIRES – ANNEE 2021/2022

Vote du crédits fournitures scolaires à 35.70 €/élève jusqu'à 16 ans au 1^{er} janvier 2021 (revalorisation de 0,6 %)

Crédits sorties éducatives 6.34 € par élève versés à l'association des parents d'élèves des 2 écoles

Ecole publique : crédit équipement pédagogique : 510,90 € par classe, crédits pour renouvellement de manuels scolaires 11.93 €/élève du primaire.

BAIL PROFESSIONNEL – PSYCHOLOGUE

Un bail d'une période de 6 ans a été validé avec Mme MERIT Béatrice – psychologue - pour la location de deux bureaux à l'Herbier des Ages.

REFECTION TOITURE EGLISE

Des travaux de réfection de toiture vont avoir lieu sur l'église en commençant par un versant côté SUD, ceux-ci serviront de base pour la continuité des travaux. Ils seront réalisés par Delphin GERAUD – couvreur à La Meilleraye.